



Demande CIF pendant congé parental!

Par **doucura**, le **27/03/2013 à 17:34**

Bonjour,rnrnActuellement je suis en congé parental!rnrnJ'aimerais savoir si j'ai le droit de faire une demande de CIF à mon employeur maintenant ou si je dois attendre de retourner dans l'entreprise?rnrnComme je sais que sa va être refusé,et qu'après je dois faire la demande deux fois pour que mon dossier soit accepté(enfin que l'employeur est obligé d'accepter) je ne veux pas perdre mon temps!rnrnMerci

Par **conseiller du salarié**, le **27/03/2013 à 18:54**

Bonjour,rnLe salarié en congé parental peut faire valoir son droit au Cif. rnToutefois, ce congé ne peut lui être accordé par l'employeur que s'il renonce à son congé parental d'éducation. Les deux dispositifs de congé ne répondant pas aux mêmes finalités ne peuvent se cumuler en raison de leurs caractéristiques propres.rnDe plus, la prise en charge par l'Opacif n'est pas automatique.rnSource : [Réponse n° 110514 13 fév. 2007](#).

Par **doucura**, le **27/03/2013 à 20:18**

Merci pour la réponse,je vais attendre de reprendre le travail pour faire la demande.